

République Française

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Haguenau

# COMMUNE DE BATZENDORF

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 0

**Séance du 20 février 2018**

*L'an deux mille dix-huit le vingt février à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 13 février 2018, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie*

*sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire*

*Membres présents à l'ouverture de la séance : M. Joseph BUR, M. Jean-Luc KAPFER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Sébastien FUCHS, Mme Simone LATOURNERIE, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.*

### **n°1.- Délibération 2018/01 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)**

#### **objet : Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Simone LATOURNERIE comme secrétaire pour la séance de ce jour.

### **n°2.- Délibération 2018/02 (Finances locales – décisions budgétaires)**

#### **objet : Compte administratif de l'exercice 2017**

Le Maire présente à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après cet exposé, le Maire quitte la séance, et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Joseph BUR, premier adjoint, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2017
<b>Fonctionnement</b>	530 835,26 €	647 582,00 €	<b>Excédent 116 746,74 €</b>
<b>Investissement</b>	2 025 826,06 €	2 352 944,12 €	<b>Excédent 327 118,06 €</b>

*Après le vote, Madame Isabelle DOLLINGER, reprend la présidence de la séance.*

**n°3.- Délibération 2018/03 (Finances locales – décisions budgétaires)**

**objet : Compte de gestion de l'exercice 2017**

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion du comptable public de la Trésorerie Haguenau Municipale qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**n°4.- Délibération 2018/04 (Commande publique – marchés publics)**

**objet : Mise en place d'un contrat de maintenance de l'ascenseur pour l'école primaire**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'installation d'un ascenseur de dernière génération à la nouvelle école, un contrat d'entretien est indispensable à sa mise en service en vertu des dispositions réglementaires du 9 septembre 2004. Le Maire expose à l'assemblée délibérante les prestations comprises dans le contrat transmis par la société EST ASCENSEURS de Strasbourg, à savoir une couverture en clauses VITAL conforme au minimum réglementaire puisque l'équipement est neuf et sous garantie, puis à partir de la troisième année un passage automatique en clauses PLENITUDE permettant ainsi la couverture de l'ensemble des pièces détachées au-delà des garanties réglementaires.

Après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ autorise le Maire à signer avec la société EST ASCENSEURS de Strasbourg un contrat de maintenance de l'ascenseur à l'école primaire pour une durée de 5 ans à compter de sa mise en service pour un montant annuel de 1 336 € H.T les deux premières années, et de 1 670 € H.T. les années suivantes ;
- ↳ inscrit les crédits nécessaires au budget primitif.

**n°5.- Délibération 2018/05 (Commande publique – actes spéciaux et divers)**

**objet : Constitution d'un groupement de commandes pour des fournitures et prestations de services concernant diverses familles d'achat dans le domaine informatique**

Le Maire présente au Conseil municipal l'intérêt du groupement de commandes pour répondre à des besoins partagés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et certaines de ses communes membres. L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

En l'occurrence un groupement est proposé en vue de la passation de marchés ayant pour objet l'achat de systèmes d'impression (copieurs, imprimantes, multifonctions) et de licences Microsoft (Windows PC et serveurs, suite Office etc...). Le Maire propose de rejoindre ce groupement de commandes auquel devraient adhérer la CAH, les Villes de Haguenau et Brumath, ainsi que les Communes de Morschwiller et Schweighouse-sur-Moder, pour l'achat de systèmes d'impression. Il est précisé que les contrats en cours souscrits par les collectivités adhérentes au groupement avant le lancement de la première consultation au nom dudit groupement, courront jusqu'à leur échéance ou leur date de reconduction. Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes dont il est notamment proposé que la CAH assure la fonction de coordonnateur. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne. L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations

récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De même de nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ accepte, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la fourniture de systèmes d'impression et/ou de licences Microsoft, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe ;
- ↳ charge le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :**

- ▶ convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de fournitures et de services concernant diverses familles d'achat

#### **n°6.- Délibération 2018/06 (Commande publique – délégation de service public)**

##### **objet : Adoption du principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'éco-logis des petits »**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'adoption des nouveaux statuts communautaires entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Commune de Batzendorf récupère la compétence « gestion des structures de la petite enfance » qui a été exercée précédemment par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'ex-Communauté de Communes de la Région de Haguenau, et se voit ainsi restituer le multi-accueil situé sur le territoire communal. Depuis son ouverture en 2010 la gestion de cette structure, à l'exception du Relais Assistants Maternels, situé dans le même bâtiment, a été assurée sous la forme de la délégation de service public par voie d'affermage. La convention de délégation de service public conclue avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il est proposé de renouveler ce mode de gestion en recourant à une nouvelle consultation.

Le Maire soumet à l'assemblée délibérante un document contenant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Au vu de ce rapport et ayant entendu le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ↳ approuve le choix d'un mode de gestion déléguée, selon la forme d'une délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'éco-logis des petits » selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé ;
- ↳ approuve la durée de délégation de service fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- ↳ autorise le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

#### **PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :**

- ▶ rapport de présentation de la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'éco-logis des petits » à Batzendorf

**n°7.- Délibération 2018/07 (Commande publique – délégation de service public)**

**objet : Création et composition de la commission de délégation de service public**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la décision de recourir à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « l'éco-logis des Petits » il convient d'instituer une commission de délégation de service public chargée d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres. Cette commission spéciale est distincte de la commission d'appel d'offres. Elle est composée de membres élus en son sein par l'assemblée délibérante, à voix délibérative, dont le nombre est fixé par l'article L.1411-5 du Code général des collectivités locales, à savoir 3 titulaires et 3 suppléants pour les communes de moins de 3500 habitants en sus du Maire, Président de droit de la commission ainsi que de membres à voix consultative.

Pour l'élection qui s'effectue au scrutin de la liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, il est proposé de retenir les dispositions suivantes :

- élection des membres titulaires et suppléants sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel,
- chaque liste peut comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir à condition toutefois de présenter autant de candidats titulaires que de suppléants.

Après acceptation par le Conseil municipal des conditions de dépôt des listes et un appel à candidatures, a été enregistrée la liste unique suivante :

BUR (titulaire) – KAPFER (titulaire) – PFEIL (titulaire) –

ANTONI (suppléant) - BURG (suppléant) – TRAUTTMANN (suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ institue une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat ;

↳ décide ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

↳ proclame élus à la commission de délégation de service public :

- en tant que membres titulaires : Monsieur Joseph BUR,

Monsieur Jean-Luc KAPFER, Madame Marie-Laure PFEIL

- en tant que membres suppléants : Madame Nathalie ANTONI,

Monsieur Jean-Noël BURG, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN

**n°8.- Délibération 2018/08 (Domaines de compétences thématiques – aménagement du territoire)**

**objet : Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord**

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des contrats départementaux de développement territorial et humain. L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun. Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques. Le contrat départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par

le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- accompagner l'industrie de demain
- développer le thermalisme et le tourisme
- faire de la culture un réel levier d'attractivité
- aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- adapter le territoire à l'avancée en âge
- conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

☞ approuve le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord,
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin,
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés,

☞ autorise le Maire à signer la convention correspondante et le charge de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :**

- ▶ contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

#### **n°9.- Délibération 2018/09 (Commande publique – autres types de contrat)**

##### **objet : Travaux de topographie et d'arpentage 2018**

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de topographie et d'arpentage pour le compte de la commune sont à confier à un géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

☞ décide de confier les divers travaux de topographie et d'arpentage à effectuer pour le compte de la commune en 2018 au cabinet GRAFF-KIEHL, géomètres-experts associés, au siège à Strasbourg ;

☞ autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes autres pièces afférentes à la mission.

**n°10.- Délibération 2018/10 (Commande publique – marchés publics)**

**objet : Restructuration et extension de l'école primaire : avenant n°3 au marché de travaux lot 09 « isolation intérieure – ravalement » (avenants > 5 %)**

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'exécution du marché d'isolation thermique intérieure et ravalement de l'école primaire attribué à la SOCIETE ALSACIENNE DU BATIMENT, il est nécessaire de mettre en place un empièvement angulaire sur un chaînage d'angle en grès suite à la dépose d'un luminaire d'éclairage extérieur sur la façade du bâtiment existant et de procéder au rejointoiement ponctuel des joints des deux cheminées existantes conformément aux préconisations du bureau SIB Etudes.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 2 640 € H.T., soit une augmentation de 2,90 % ajoutés aux travaux supplémentaires engendrés par l'avenant n°1 d'un montant de 2 970 € H.T. (+ 3,26 %) relatifs aux modifications de l'ensemble des appuis de fenêtres afin d'éviter tout pont thermique et avoir une isolation continue en panneau multipor, portant le montant du marché initial de 91 021,91 € H.T. à 96 631,91 € H.T. soit une augmentation de 6,16 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la SOCIETE ALSACIENNE DU BATIMENT de Oberhausbergen un troisième avenant au lot n°09 « isolation intérieure – ravalement » des travaux de restructuration et d'extension de l'école primaire portant ainsi le montant du marché initial de 109 226,29 € T.T.C. à 115 958,29 € T.T.C.